

1. Championnat par équipes journée 19

- **D25 D1-2 Valdahon 3 / Les Auxons 5**

Les Auxons 5 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

- **D25 D2-1 Bouclans 2 / Champlive 1**

Bouclans 2 et Champlive 1 ont joué tous les deux à 3 joueurs (2^{ème} fois chacun, RAS).

- **D25 D2-2 Pelousey 3 / Avanne Aveney 2**

Le joueur Sacha VUILLEMIN de Pelousey abandonne au cours de son 4^e simple, pour casse de raquette.

→ L'échange de points entre les deux joueurs est conservé naturellement. Pas de perte de points sur la partie suivante puisqu'il s'agit de la dernière partie de la feuille.

- **D25 D3-2 Champlive 2 / Pouilley-les-Vignes 5**

Pouilley 5 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

- **D25 D4-1 Pontarlier 5 / Champlive 4**

Forfait de l'équipe de Champlive 4.

→ Défaite 18-F avec 0 points-rencontre pour Champlive 4.

→ Forfait en dernière journée d'une phase, descente de 2 divisions. La descente sportive en D5, dernière division départementale, est déjà acquise (dernier de poule). Au cas (peu probable) où une D6 était créée la saison prochaine, l'équipe de Champlive 4 descendrait donc en D6.

→ **Amende 25 €**

- **D25 D4-1 Chemaudin 4 / Baume-les-Dames 6**

Baume 6 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

- **D90 D1-1 Mathay 2 / Belfort 5**

Le joueur Bernard QUITTET abandonne pendant sa 2^{ème} partie de simple sur malaise cardiaque, rapport JA dûment rempli.

→ Au regard de la gravité de la raison de l'abandon (intervention des pompiers), la Commission Sportive décide de ne pas appliquer de perte de points sur la partie de simple suivante.

- **D90 D2-1 Bavans 7 / Châtenois-les-Forges 5**

Châtenois 5 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

- **D90 D2-1 Grandvillars 3 / Bavans 6**

Bavans 6 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

- **D90 D2-2 Montbouton 2 exempt**

Oubli de remonter sa feuille de rencontre contre exempt dans les délais.

→ Demande de composition de l'équipe à envoyer au plus tard vendredi 12/06 à la Commission Sportive. Compo reçue et saisie par la CS.

→ **Amende 15 €**

- **D90 D3-2 Valentigney 1 exempt**

Oubli de remonter sa feuille de rencontre contre exempt dans les délais.

→ Demande de composition de l'équipe à envoyer au plus tard vendredi 12/06 à la Commission Sportive. Compo reçue et saisie par la CS.

→ **Amende 15 €**

- **D90 D4-1 Maîche 5 / Châtenois-les-Forges 6**

Châtenois 6 a joué à 3 joueurs (2^{ème} fois, RAS).

- **D90 D4-1 Vézelois 7 / Bavans 8**

Bavans 8 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

- **D90 D4-1 Montbouton 4 exempt**

Oubli de remonter sa feuille de rencontre contre exempt dans les délais.

→ Demande de composition de l'équipe à envoyer au plus tard vendredi 12/06 à la Commission Sportive. Compo reçue et saisie par la CS.

→ **Amende 15 €**

- **D90 D4-2 Châtenois-les-Forges 7 / Grandvillars 4**

Châtenois 7 et Grandvillars 4 ont joué tous les deux à 3 joueurs (1^{ère} fois chacun, RAS).

- **D90 D5-1 Montbouton 5 / Seloncourt 7**

Seloncourt 7 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

- **D90 D5-1 Giromagny 5 / Damprichard 3**

Brûlage cas B du joueur de Giromagny Gérard GONTHIER qui a déjà été inscrit sur deux feuilles de rencontres dans des équipes de numéro inférieur (Giromagny 4 en D4 journée 14, et Giromagny 3 en D3 journée 16)

→ Les deux parties gagnées par le joueur ne sont pas comptabilisées dans le score de la rencontre. Le score devient 6-12 en faveur de Damprichard au lieu de 8-10. Les parties individuelles sont conservées pour les points-classement des joueurs.

→ L'équipe de Giromagny 5 est considérée comme ayant joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

2. Résultats phase 2

Les classements par poules et intégraux sont disponibles en ligne au bas de la page dédié au Championnat :

<https://doubstt.com/championnat-departemental/>

Les montées et descentes sont données à titre indicatif en fonction de la situation actuelle. Il est entendu qu'elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des réinscriptions des équipes en 1^{ère} phase de la saison prochaine.

Par exemple :

- Des repêchages en régional ou des désistements d'équipes peuvent permettre de repêcher un descendant non dernier de poule, voire monter un 3^e de poule.
- Suivant le nombre d'inscriptions de nouvelles équipes en D5, la création d'une 2^e poule de D5 peut engendrer des descentes supplémentaires dans plusieurs divisions pour respecter la formation de poules de 7 équipes minimum dans toutes les divisions, conformément à notre règlement.



Jean-Michel HELLER

Commission Sportive Départementale